

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 01.12.2015	Heure 15h30	Numéro 15.189	Département(s) DDTE
	Annule et remplace le postulat déposé initialement par le groupe socialiste			

Auteur(s): Commission Mobilité 2030	Lié à : (Facultatif, cf. art. 241 OGC) 15.038
Titre: Participation financière des communes au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), critères à revoir	
Contenu: Les critères retenus pour calculer la participation des communes au fonds FIF dès janvier 2016 sont ceux qui définissent leur part dans le financement du transport local et régional, soit le nombre d'habitants (25%) et la qualité de la desserte (75%). Ce calcul induit de fortes disparités entre les communes. Nous demandons au Conseil d'Etat de redéfinir les critères de répartition entre les communes pour le FIF et le pot commun, dès 2017, en tenant compte des critères existants et futurs de la compensation des charges dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, en concertation avec les communes.	
Développement (obligatoire): La population neuchâteloise a accepté le FIF à 68,7%. Ce fonds est destiné à financer les projets ferroviaires à venir et à prendre en charge les coûts liés à l'entretien, l'exploitation et l'extension des infrastructures ferroviaires. Ce fonds, ancré dans la Constitution, sera utilisé pour le financement des transports publics, que le projet soit neuchâtelois, vaudois ou bâlois. La façon de déterminer la participation des communes selon l'article 30 de la loi sur les transports publics (LTP) produit des écarts entre communes trop importants, alors que c'est l'ensemble du canton qui profitera du financement de ce fonds. Pour exemple, les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds payent 63% de la part communale. Les modalités de financement sont donc à revoir pour 2017.	
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Olivier Haussener, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
[]	[]	[]